



**RAPPORT N° 22/2009
AU CONSEIL COMMUNAL**

Réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey - à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique»

Vevey, le 24 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis No 22/2009 sur la réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique », s'est réunie le mardi 23 juin 2009, à 20h00, à la salle 6 de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de :

Mme Aline Commend

Mme Norma Riesen

Mme Béatrice Koehler

M. Jacques Zaugg

M. Serge Ansermet

M. Jean-Pierre Boillat

M. Jean-Marc Roduit, président-rapporteur

M. Jean-François Fave et son suppléant M. Roland Rapin se sont excusés

M. Louis Gut et son suppléant M. Christophe Letsch se sont excusés

La délégation municipale était représentée par M. Jérôme Christen, Municipal de la Direction de l'architecture et des infrastructures, M. Marcel Martin, Municipal des espaces publics ainsi que de M. Thomas Würsten, délégué à l'énergie pour la ville de Vevey.

Les réponses à ces trois postulats qui datent de 2006 se trouvent

- dans le plan directeur communal des énergies (PDCEn), communication No 10/2009 de la Municipalité datée du 2 avril 2009.

- dans le préavis No 21/2009 sur demande de crédit pour le renouvellement de l'éclairage public, 1^{ère} phase, période 2009-2013.

- dans la création du fonds communal pour l'énergie et le développement durable.

1. La construction représente un des enjeux majeurs de la protection du climat de notre pays puisque le parc immobilier consomme aujourd'hui 45% des ressources énergétiques.

Le standard Bâtiments 2008 a été mis en place dans le cadre des bâtiments publics des Cités de l'énergie dont fait partie Vevey.

La charte du « standard Bâtiments 2008 » représente un condensé de toutes les mesures envisageables en construction et en rénovation.

Dans la revue « Affaires publiques » - 2/2009, la ville de Vevey est citée comme celle la plus avancée dans ce contexte.

Si le standard donne une large place à Minergie, il ne se limite pas au célèbre label. La santé, la durabilité, le recyclage et l'exploitation font également partie des critères à observer.

Résumé de la charte :

Nouvelles constructions : standard Minergie. Possibilité d'aller vers Minergie P, le nouveau standard de construction de la société à 2000 watts.

Constructions existantes : application de Minergie rénovation.

Utilisation efficace de l'électricité : module Minergie luminaire pour les nouvelles constructions et les rénovations. Appareils électroménagers très performants figurant sur le site www.topten.ch, minimum classe A.

Energies renouvelables : recouvrement d'au moins 40% des besoins en chaleur et 50% des besoins en eau chaude.

Santé et construction durable : choix de matériaux écologiques et sans danger pour la santé.

Durabilité dans les concours d'architecture et les études : principe du développement durable inclus comme critère de décision dans les concours d'architecture et études de projets.

Exploitation : mise en place d'un contrôle de qualité au cours des deux premières années suivant la mise en service

La ville compte aussi aller de l'avant dans son rôle d'incitation auprès des architectes et des propriétaires de la région pour que cette démarche rayonne sur le domaine privé.

2. La commune a 2'230 ensembles d'éclairage sur son territoire.

Le projet Candela a l'ambition sur 10 ans de renouveler les installations de l'éclairage public tout en incluant dans la réflexion toutes les questions en rapport avec les économies d'énergie.

Le coût approximatif de ce projet Candela est de CHF 3'500'000'.-.

Le préavis No 21/2009 pour le crédit d'investissement pour 5 ans (2009 à 2013) de CHF 1'750'00.- a été déposé au conseil communal.

Au travers de ce projet la commune participe à la campagne du WWF suisse et de la SAFE (Agence suisse de l'énergie) en faveur des économies d'énergie dans l'éclairage urbain.

Actuellement l'éclairage public de la commune de Vevey consomme sur une année 1'222MWh/a.

A la fin de ce projet, la consommation finale approximative s'élèvera à 885 MWh/a.

Sur la base des technologies d'éclairage d'aujourd'hui, le potentiel moyen d'économie évalué est de l'ordre de 30%.

Des systèmes de gestion de la consommation permet de varier et de stabiliser la tension d'alimentation et apporte des économies d'énergie de l'ordre de 10 à 30%. 1% de surtension entraîne 3% de surconsommation et une surtension de 7% peut diminuer la durée de vies des lampes et des appareils de 50%. Lorsque l'activité nocturne se fait moins dense la baisse de tension peut s'effectuer pour atteindre une tension de 195 V.

3. Vevey achète du courant vert labellisé à la Romande Energie pour la fourniture en électricité des bâtiments et de l'éclairage public. La plus-value est de 4,5 cts par KWh. Pour les quelque 5 millions de kWh que nous consommons à Vevey entre les bâtiments et l'éclairage publique, cela représente la somme de CHF 240'000.-. Cette plus-value sert à promouvoir activement les énergies vertes renouvelables, composé de 97,5% du produit de la centrale hydro-électrique du Pont de la Tine et pour 2,5% d'énergie éolienne. Dans ces 4,5 cts, il y a 2,1 cts pour le fonds de promotion de la Romande Energie pour les nouvelles énergies., 1 ct pour un fonds d'améliorations écologiques aux abords des centrales..

4. Le fonds communal pour l'énergie et le développement durable est en vigueur depuis le 1^{er} août 2008.

D'autres communes possèdent déjà un tel fonds communal pour l'énergie : Montreux, Aigle...

Ce fonds est alimenté à raison de 0,2 ct par KW de consommation électrique facturée sur le territoire veveysan. Cela représente environ CHF 200'000.- par an.

Vevey aurait pu acheter avec le groupe E du courant vert labellisé moins cher.

En compensation du surcoût la Romande Energie a proposé de financer avec son fonds de promotion des nouvelles énergies d'une centrale photovoltaïque à Vevey. Après négociation, comme Vevey possède déjà son fonds pour l'énergie, cette différence de prix d'achat du courant labellisé sera versée dans le fonds communal veveysan. Cela représente environ la somme de CHF 75'000.- par an.

Le fonds communal pour l'énergie et le développement durable est donc crédité d'environ CHF 275'000.-.

Le règlement d'application du fonds communal pour l'obtention des subventions a été adopté le 12 mars 2009 et va bientôt être publié. Pour l'instant il est disponible à la DAI, Rue du Simplon 16.

La Commune veut réserver quasi-exclusivement ce fonds à des projets privés. Exceptionnellement ce fonds pourra être utilisé pour des projets publics.

Trois projets ont déjà été soutenus.

Deux projets privés. Deux installations de surfaces panneaux capteurs solaires thermiques pour eau chaude sanitaire.

Un projet communal. Vevey roule, le vélo en libre service

Un montant a été aussi affecté pour une campagne d'information et de promotion de ce nouveau fonds et de son règlement d'application.

La commune devra aussi penser la manière de nous communiquer à qui ces subventions ont été attribuées.

Un commissaire demande si l'on a pensé à mettre des réducteurs de tension dans les tours de Gilamont. Une réduction de la tension de 240 à 210 volts peut entraîner jusqu'à 25 % d'économie d'énergie.

Un commissaire encourage à favoriser le développement des capteurs thermiques pour l'eau chaude plutôt que les capteurs photovoltaïques déjà largement subventionnés par la Confédération.

En cas de pose de panneaux solaires sur des monuments historiques, une commission cantonale est nommée et chargée de régler les cas conflictuels.

La commission d'intégration sensibilise dans son action les communautés étrangères à tous ces problèmes de développement durable, d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie.

Un commissaire propose d'adhérer à l'action « une heure pour la Planète ». Cette opération lancée en 2008 par le WWF encourage les habitants des grandes villes dans le monde entier d'éteindre les lumières durant une heure entière le dernier samedi du mois de mars à 20h30 locale. Selon les organisateurs 50 millions de personnes dans plus de 370 villes de 35 pays différents avaient participé en 2008. Prochaine édition, le samedi 27 mars 2010.

Et pourquoi pas ne pas organiser durant l'année à Vevey une journée dédiée à l'Energie ? Il existe déjà un ENERGYDAY, journée nationale de l'efficacité énergétique qui est programmée chaque année. Pour cette année, la date prévue est le samedi 24 octobre 2009.

Au vote final, la commission approuve à l'unanimité le préavis tel que proposé par la Municipalité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey

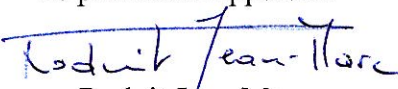
VU le rapport-préavis No 22/2009, du 14 mai 2009, en réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

de prendre acte du rapport-préavis No 22/2009 en réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique » et de les considérer comme réglés.

Le président-rapporteur


Roduit Jean-Marc